

Revue de Performance du Secteur Des TIC Benin 2009/2010

Augustin Chabossou

*Towards Evidence-based ICT Policy and Regulation
Volume Two , Policy Paper 18, 2010*

BENIN

Research ICT Africa

Research ICT Africa est un réseau public de recherche à but non lucratif qui s'intéresse à la politique de développement des technologies de l'information et de la communication (TIC) et à leur gouvernance. Il est basé à Cape Town, Afrique du Sud, sous la direction du Dr. Alison Gillwald. Il vise à combler un vide stratégique dans le développement d'une société de l'information durable et d'une économie de la connaissance en construisant une recherche sur les politiques et la gouvernance des TIC nécessaires pour documenter une gouvernance efficace en Afrique. Initialement financé par le CRDI, le réseau essaie d'étendre ses activités à travers des partenariats nationaux, régionaux et continentaux. La création du réseau Research ICT Africa répond au besoin croissant de données et d'analyses nécessaires pour une politique appropriée mais visionnaire afin de propulser le continent dans l'ère de l'information. A travers le développement d'un réseau, RIA cherche à construire une base de connaissance africaine capable de soutenir les processus politiques et réglementaires des TIC, et d'assurer le suivi des développements desdits processus sur le continent. La recherche, émanant d'un agenda d'intérêt public, est du domaine public ; aussi, les individus, entités du secteur public et privé et la société civile sont encouragés à l'utiliser pour la formation, la recherche future ou à l'exploiter afin de leur permettre de participer plus efficacement à la formulation de la politique et de la gouvernance des TIC aux plans national, régional et mondial.

Cette recherche est rendue possible grâce aux fonds importants reçus du Centre de Recherche pour le Développement International (CRDI), Ottawa, Canada auquel les membres du réseau expriment leur gratitude pour son soutien.

Le réseau est formé par 18 pays Africains. Des études nationales similaires sont disponibles pour l'Afrique du Sud (Kammy Naidoo / Steve Esselaar), le Bénin (Dr. Augustin Chabossou), le Botswana (Dr. Patrica Makepe), le Burkina Faso (Dr. Pam Zahonogo), le Cameroun (Prof. Olivier Nana Nzèpa), la Côte d'Ivoire (Prof. Arsene Kouadio), l'Ethiopie (Dr. Lishan Adam), le Ghana (Dr. Godfred Frempong), le Kenya (Dr. Tim Waema), le Mozambique (Francisco Mabila), la Namibie (Dr. Christoph Stork), le Nigeria (Prof. Ike Mowete), le Rwanda (Albert Nsengiyumva), le Sénégal (Mamadou Alhadji Ly / Mar Cathy Dieng Sylla), la Tanzanie (Bitrina Diyamett), la Tunisie (Prof. Farouk Kamoun) et l'Ouganda (Dr. Nora Mulira).

Editeur de la Série : Dr. Alison Gillwald

Assistant éditeur : Enrico Calandro et Mpho Moyo

Note sur l'Auteur

Augustin Chabossou est chercheur au « Centre d'Etudes, de Formation et de Recherches en Développement » (CEFRED), Université d'Abomey-Calavi (UAC) et il coordonne les activités de la section « TIC et développement économique ». Il est également enseignant à la Faculté des Sciences Economiques et de Gestion, Université d'Abomey-Calavi. Il enseigne aussi à l'Université de Parakou et à l'Université Catholique de l'Afrique de l'Ouest (UCAO) - Abidjan.

Il a obtenu un Master en Economie Industriel dans la spécialité Economie Publique et un PhD à l'Université de Cocody Abidjan.

Il a dirigé de 2001 à 2004 le « Centre d'Appui Informatique à la Formation et à la Recherche ». Présentement il coordonne le programme de recherche « E-stratégie du Bénin ». Il coordonne également les activités du réseau Research ICT Africa (RIA) au Bénin. Il a réalisé plusieurs études sur la régulation des télécommunications, l'accès et l'usage des services TIC.

Remerciements

La réalisation de cette étude est rendue possible grâce au soutien du réseau Research ICT Africa (RIA!) et du Centre de recherches pour le Développement International (CRDI) - Canada que nous tenons à remercier.

Les remerciements des CEFRED vont à l'endroit du Président de l'Autorité Transitoire de Régulation des Postes et des Télécommunications (ATRPT) qui a bien voulu autoriser des séances de travail entre les cadres de l'ATRPT et les chercheurs du CEFRED. L'auteur du rapport tient à remercier les cadres de l'ATRPT, en particulier Messieurs Marcelin OLOUBADE et Luc BOCO respectivement Secrétaire Exécutif de l'ATRPT et Chef Division Etudes de l'ATRPT, pour leur disponibilité et leur franche collaboration.

L'auteur remercie les chercheurs du CEFRED qui ont contribué à la réalisation du présent rapport. Il remercie également les stagiaires Mesdames Inès MOUWANOU et Nadège DJOSSOU pour leurs différentes contributions à la finalisation du rapport. Les agents enquêteurs qui ont administré les questionnaires TRE ne sont pas oubliés. Les remerciements de l'auteur vont également à l'endroit des commentateurs dont les remarques ont permis d'améliorer ce rapport. Enfin, l'auteur remercie les répondants aux questionnaires sur l'évaluation de l'environnement réglementaire des TIC (ERT) ainsi que toutes les autres personnes qui ont aidé à la rédaction du rapport. Toutefois, l'auteur demeure seul responsable des insuffisances.

Les versions originales en langue française des rapports des pays membres francophones ont été examinés par Laura Recuervirto et Jean Paul Simon. Les auteurs et l'éditeur de la série leur sont reconnaissants pour avoir si généreusement contribué de leur temps et expertise.

Table des Matieres

Introduction Générale 1

Politique des TIC au Bénin: Vision, Piliers et Axes Stratégiques 2

La Vision de la Politique des TIC 2

Les Piliers de la Politique Nationale des Télécommunications et TIC 2

Les axes Stratégiques 3

Politique de Régulation des Télécoms, Internet et Radiodiffusion au Bénin 5

La Politique de Régulation des Télécommunications et de l'Internet 5

La Politique de Régulation des Radios et Télédiffusion 6

Les Difficultés de Régulation dans le Secteur des TIC 6

Analyse du Développement des Marchés des Télécoms, Internet et Radiodiffusion 6

Contribution des TIC à l'économie Béninoise 9

Tarification de l'Accès aux Services TIC 11

Les Tarifs des Services sur le Réseau fixe de Bénin Télécom SA 11

Prix des Services sur le Réseau du Téléphone Mobile GSM 13

Prix des Services Internet 13

Coûts d'Interconnexion 14

Analyse de la Perception de l'Environnement de Régulation des Télécoms au Bénin 15

Le Secteur du Téléphone Fixe 16

Le Marché du Téléphone Mobile GSM 17

Le Marché des Services à Valeur Ajoutée: l'Internet 18

Recommandations et Conclusion 18

Références Bibliographiques 19

Introduction Générale

La République du Bénin est un petit pays d'une superficie de 114.763 km² qui est situé en Afrique de l'Ouest dans la zone tropicale entre l'équateur et le tropique du Cancer. Bordée au Sud par l'Océan Atlantique, la République du Bénin est limitée au nord par le fleuve Niger (qui le sépare de la République du Niger), au nord-ouest par le Burkina Faso, à l'ouest par le Togo, à l'est par le Nigeria.

La capitale officielle du Bénin est Porto-Novo. Toutefois, en raison de sa position géographique, la ville de Cotonou demeure le centre des activités économiques et le siège de la plupart des institutions de la République. Au dernier recensement général de la population et de l'habitat en 1992, la population du Bénin était de 6 769 914 habitants dont 3 485 795 femmes (soit 51,5% environ). Le Bénin est divisé en douze départements et en 77 communes dont trois à statut particulier (Cotonou, Porto-Novo et Parakou).

Le Bénin est membre de l'Union Economique et Monétaire Ouest Africain (UEMOA) et sa politique monétaire est conduite au niveau régional par la Banque Centrale régionale, la BCEAO. Le Bénin est également membre de la Communauté Economique des Etats de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO).

Depuis quelques années, le gouvernement du Bénin a mis en place un programme de développement dont l'objectif est le renforcement du cadre macroéconomique à moyen terme. Des efforts sont donc entrepris pour une amélioration de l'environnement macroéconomique à travers la mise en œuvre des réformes structurelles.

L'analyse des indicateurs macroéconomiques (tableau 1) montre que globalement la situation macroéconomique et sociale du Bénin s'est améliorée ces dernières années. Néanmoins, la croissance demeure faible et ne permet pas de réduire significativement la pauvreté. En outre, l'économie reste fortement dépendante des activités du sous-secteur coton et du commerce extérieur, notamment avec le grand voisin, le Nigeria. La problématique de la diversification de l'économie constitue toujours une contrainte majeure pour l'atteinte d'une croissance forte et moins vulnérable aux chocs exogènes. Les retards dans la mise en œuvre d'importantes mesures structurelles par le gouvernement, notamment les privatisations des entreprises publiques et certaines réformes au niveau du port de Cotonou, ont fortement contribué aux contre-performances constatées. Le Gouvernement s'est engagé à réaliser ces réformes essentielles au cours des années à venir.

Tableau 1: Quelques indicateurs macroéconomiques du Bénin.

	2007	2008	2009
PIB (milliards)	5,4	6,6	7,16
PIB/tête (1000FCFA)	273,1	362	ND
IDH	0,492	0,484	0,493
Taux de croissance réel	4,6	5	ND
Taux d'inflation	3,8	1,3	ND
Balance commerciale	-34,9	-30,0	ND
Transport et Communication (en milliards)	56,9	60,7	ND
IDE (millions FCFA)	48	46,3	43,8
<i>Source: INSAE, PNUD 2009.</i>			

En dépit de la crise alimentaire et énergétique, le Bénin a réalisé des progrès notables au niveau du PIB. Ces progrès se sont traduits, au plan macroéconomique, par une croissance réelle du produit intérieur brut (PIB) de près de 4%, une maîtrise de l'inflation et un déficit budgétaire soutenable.

La tendance à la hausse du PIB ces dernières années est principalement liée à la mise en œuvre des réformes économiques, notamment l'assainissement des finances publiques et l'apurement progressif de la dette de l'État vis-à-vis du secteur privé, au dynamisme des travaux d'infrastructures et aux TIC.

Le Bénin dispose d'atouts importants pour accélérer sa croissance économique et réduire de 50% la pauvreté à l'horizon 2015. Ces atouts se trouvent essentiellement dans le potentiel agricole et la valorisation des services liés à sa position de transit dans la sous-région. Il s'agira de prendre des

mesures dont les effets combinés auront un impact positif sur la compétitivité et la croissance économique, contribuant ainsi à la croissance et à la réduction de la pauvreté.

Au plan de la gouvernance, le Bénin se caractérise par une stabilité politique remarquable et des progrès dans l'enracinement de la démocratie.

Au regard des critères internationaux comme les indicateurs de "Doing Business" de la Société financière internationale ou ceux portant sur la compétitivité globale du "Global Competitiveness Index", le Bénin est classé parmi les 20 derniers pays en 2007. En effet, l'environnement des affaires et la gouvernance demeurent un vrai défi puisque, selon le classement de « Doing Business », le pays a reculé de 12 places en un an, en passant de 157ème en 2008 à 169ème en 2009.¹ Au Bénin, il faut en moyenne 410 jours pour obtenir des autorités administratives licences et permis divers alors qu'il ne faut que 271 jours en Afrique subsaharienne. Cette dégradation augmente substantiellement le coût des affaires au Bénin et semble indiquer une augmentation de la corruption. Il faut près de 4 ans, largement au-delà de la moyenne des 3,4 ans en Afrique subsaharienne, pour solder ses comptes en cas de fermeture d'une entreprise au Bénin. Sur ce plan aussi, le Bénin a reculé de 21 places en 2009 par rapport à son classement de 2008.²

Par ailleurs, concernant la perception de la corruption en Afrique, l'organisation Transparency International a classé le Bénin 96ème sur 180 pays en 2008 avec un index de 3,1, en nette amélioration par rapport à 2007 (118ème sur 179 pays et un index de 2,7).

Progressivement, le Bénin s'installe dans une forme d'économie de réexportation puisque 41,2% des ses principales exportations en 2006, consistait en une réexportation. Ceci a pour effet de renforcer la part des services dans le PIB du pays (48,4%) alors que l'agriculture, pourtant encore relativement importante (37,1 % du PIB) ne progresse que très lentement sur le plan de la productivité.

S'il dispose d'atouts indéniables (PIB en croissance, corruption en repli, situation politique stable, position géographique favorable), le Bénin reste un pays où la pauvreté est importante et qui nécessite des réformes structurelles pour rendre le climat des affaires plus compétitif et propice à la croissance.

S'il dispose d'atouts indéniables (PIB en croissance, corruption en repli, situation politique stable, position géographique favorable), le Bénin reste un pays où la pauvreté est importante et qui nécessite des réformes structurelles pour rendre le climat des affaires plus compétitif et propice à la croissance.

Politique des TIC au Bénin: Vision, Piliers et Axes Stratégiques

Depuis le 31 décembre 2008, le Bénin a adopté un nouveau texte dénommé Déclaration de Politique du Secteur (DPS) des postes, des télécommunications et des TIC. La DPS se décline en une vision, des piliers et en axes stratégiques.

La Vision de la Politique des TIC

Depuis l'avènement d'un nouveau régime politique au Bénin à la suite des élections présidentielles de 2006, la vision du Bénin en matière de télécommunications et des TIC a connu une évolution. Cette nouvelle vision, évoquée pour la première fois dans le document intitulé « Feuille de route du secteur des télécommunications et des TIC » élaboré en 2007, sera adoptée en décembre 2008. Ainsi, l'État béninois veut « faire du Bénin le quartier numérique de l'Afrique ». Il s'agit d'attirer les Investissements Directs Etrangers (IDE) dans le secteur des télécommunications et des TIC (services d'externalisation, création de nouvelles grappes porteuses) et de développer l'industrie et les services TIC (en particulier les PME) pour créer un environnement propice à la compétitivité de l'économie béninoise en général et du secteur des TIC en particulier.

La concrétisation de cette vision passe par la mise en œuvre des piliers de la DPS.

Les Piliers de la Politique Nationale des Télécommunications et TIC

Pour être traduite dans la réalité, la vision de la DPS s'appuie sur deux piliers essentiels: le-gouvernement et l'e-business.

Depuis le 31 décembre 2008, le Bénin a adopté un nouveau texte dénommé Déclaration de Politique du Secteur (DPS) des postes, des télécommunications et des TIC.

¹ IFC, Doing Business 2009, <http://www.doingbusiness.org/ExploreEconomies/?economyid=22>

² Ibid, "Closing a business".

Pour être traduite dans la réalité, la vision de la DPS s'appuie sur deux piliers essentiels : l'e-gouvernement et l'e-business.

En ce qui concerne l'e-gouvernement, il s'agit d'augmenter l'efficacité de l'administration en réduisant les coûts de communication et en mettant les agents bien formés dans des conditions modernes de travail.

En ce qui concerne le pilier e-business, il est question de promouvoir un secteur privé compétitif, devenu le moteur de la croissance et tourné vers l'exportation de services à valeur ajoutée basés sur les TIC.

L'e-gouvernement. En ce qui concerne l'e-gouvernement, il s'agit d'augmenter l'efficacité de l'administration en réduisant les coûts de communication et en mettant les agents bien formés dans des conditions modernes de travail. C'est à ce niveau que l'Etat compte jouer pleinement son rôle d'utilisateur des TIC. Ce pilier se décline en deux composantes, à savoir : l'e-administration et l'e-gouvernance.

L'e-administration a pour objectif:

- de doter le Bénin d'un secteur public moderne, performant, connecté et interconnecté ;
- d'augmenter l'efficacité, la fiabilité, la rapidité et la sécurité de l'administration, en réduisant les coûts de communication et en mettant les agents bien formés dans des conditions modernes de travail.
- de déployer une infrastructure intranet gouvernementale afin de réduire les possibilités d'erreur, d'incohérence et de retard dans le traitement des dossiers administratifs.

L'e-gouvernance, quant à elle, s'applique à toutes les institutions de l'Etat. A travers l'e-gouvernance, grâce aux TIC :

- l'administration sera au service des citoyens ;
- le service public sera de qualité ;
- il y aura transparence et bonne gouvernance ;
- la législation sera adaptée aux transactions électroniques, administratives et sécurisées ;
- les finances publiques seront améliorées ;
- les individus auront facilement accès aux services d'Etat-civil à moindre frais et pourront participer à des processus électoraux transparents et bénéficieront des services publics à distance...

L'e-business. En ce qui concerne le pilier e-business, il est question de promouvoir un secteur privé compétitif, devenu le moteur de la croissance et tourné vers l'exportation de services à valeur ajoutée basés sur les TIC.

Ce pilier permettra à l'Etat de jouer son rôle de facilitateur et d'encadreur. Il s'agira pour l'Etat d'assurer une régulation stable et sécurisante afin de promouvoir un environnement attractif pour les affaires dans les TIC, permettant au secteur de produire des effets multiplicateurs dans tous les autres secteurs de l'économie béninoise. Les interrelations entre les entreprises de la filière TIC (opérateurs, fournisseurs d'accès Internet, prestataires de services à valeur ajoutée, exportations de TIC, structures de formation TIC, etc.) permettront d'élever le niveau de la compétitivité du secteur ainsi que de l'économie nationale.

Les axes Stratégiques

Pour concrétiser la vision à travers les deux piliers, le Bénin décline sa stratégie selon cinq axes, à savoir:

- le cadre juridique et institutionnel;
- les infrastructures;
- les ressources humaines;
- le développement de contenus adaptés aux besoins du pays dans tous les secteurs;
- la compétitivité.

Pour rendre opérationnelles les stratégies, le gouvernement a adopté pour chaque pilier des actions-clé dans chacun des axes retenus.

Dans le domaine de l'e-gouvernement, une série de textes (signature électronique, cryptologie, protection de la vie privée des citoyens, cybercriminalité) sera adoptée en vue de combler le vide juridique et de propulser le Bénin dans la société de l'information. Ces textes permettront au Bénin:

- de saisir les opportunités qu'offrent les TIC ;
- d'effectuer des traitements numériques en utilisant moins de papier ;
- d'assurer le service universel dans les zones les plus défavorisées. A cet effet, le Fond de Développement Universel des TIC (FDUTIC) sera renforcé via les contributions des opérateurs de télécommunications au titre du service universel, d'éventuelles subventions de l'Etat ou de tout autre legs.

La mise en place de l'intranet gouvernemental nécessitera une connexion à haut débit entre les différentes structures de l'Etat et au sein même de chaque structure et de ces démembrements éventuels. Dans les infrastructures, il sera aussi question des infrastructures de transport, de stockage et de traitement des données ainsi que de la sécurité des réseaux et des données.

Par ailleurs, et dans le but de renforcer les capacités et savoir-faire des agents des administrations et d'assurer le knowledge management vis-à-vis des TIC, le gouvernement encouragera la création de centres d'excellence et de formation dans les télécommunications et les TIC, en relation avec toute institution de référence au niveau international.

Une fois les infrastructures mises en place, le gouvernement déploiera des applications qui rendront effectif l'usage des TIC dans l'administration. Il s'agira de généraliser l'utilisation d'outils de travail collaboratifs, l'automatisation des processus métiers de l'administration et des systèmes d'information. La création d'un centre de ressources pour l'appui technique (support) et le développement de logiciels adaptés fera partie des priorités.

Dans le domaine de l'e-business, des réformes institutionnelles et juridiques seront effectuées dans le but de réorganiser le secteur, en le rendant plus transparent et prévisible pour l'Etat, les opérateurs et les consommateurs:

- Élaboration d'un code des communications électroniques et de la poste qui vise à organiser et à dynamiser le secteur. Il définira un cadre juridique permettant entre autres de mieux intégrer les innovations technologiques qui caractérisent le secteur.
- Création d'une nouvelle Autorité de régulation des Communications Electroniques et des postes indépendante et autonome dans le respect des directives de la CEDEAO en remplacement de l'Autorité transitoire.
- Mise en place d'un dispositif de promotion des entreprises TIC porteuses de croissance et tournées vers l'exportation.
- Réorganisation de l'AGeNTIC, dont le conseil d'administration sera composé de représentants de l'Etat et du secteur privé, promouvra les entreprises du secteur tout en assurant la Maîtrise d'Ouvrage Délégués (MOD).

L'Etat veillera à ce qu'un réseau de qualité soit déployé au niveau national pour réduire la fracture numérique entre le département du Littoral (Cotonou) et le reste du pays. Les infrastructures de télécommunications (en particulier la fibre optique SAT3 interconnectée avec les pays voisins) permettront au Bénin de tirer avantage de sa position de pays transit. En outre, l'Etat s'assurera que les infrastructures mises en place par Bénin-Télécom S.A. et les opérateurs privés soient des infrastructures de pointe afin que les entreprises exportatrices de services (Téléservices) puissent offrir des prestations au niveau des standards internationaux.

Pour disposer des ressources humaines qualifiées, condition sine qua non à la réalisation de la vision stratégique étatique, il sera nécessaire d'agir selon trois axes:

- Promouvoir la création de filières de formation d'ingénieurs dont le profil correspond aux métiers de convergence (voix, données, son et vidéo) afin de créer une masse critique de spécialistes TIC capable d'attirer les investissements directs au Bénin.
- Promouvoir les certifications professionnelles dans les métiers tels que la configuration et l'administration de réseaux, la conception et l'administration des bases de données et la maîtrise d'outils de développement afin d'offrir sur le marché des qualifications reconnues au niveau mondial. A cet effet, la création de centres de tests agréés sera encouragée, afin d'éviter que les Béninois ne se déplacent vers d'autres pays pour leur examens.
- Promouvoir la formation dans les métiers émergents : la disponibilité de ces qualifications rendra le Bénin plus attractif car elle évitera aux entreprises d'investir du temps et des sommes importantes dans les formations sur le tas avant de s'installer. Enfin, des programmes de masse seront encouragés afin d'élargir le volume national de consommation de services TIC.

Pour réduire la forte dépendance dans des produits TIC importés, l'incitation au développement local de solutions sera forte. Ainsi, l'Etat béninois encouragera le développement local de logiciels aux contenus adaptés aux besoins des entreprises exportatrices de services à valeur ajoutée sur le marché béninois et sous-régional. La recherche de partenaires techniques capables d'effectuer le transfert auprès des Béninois sera soutenue. Le développement d'applications pour la téléphonie mobile sera favorisé, car il contribuera à la réduction de la fracture numérique du fait du taux élevé de pénétration de ce média auprès des populations. Les différents secteurs de la vie économique et

Pour réduire la forte dépendance dans des produits TIC importés, l'incitation au développement local de solutions sera forte.

sociale du Bénin (finances, éducation, santé, commerce, tourisme, agriculture) et les collectivités locales concevront des applications TIC répondant à leur préoccupation.

Enfin, pour rendre compétitives les entreprises béninoises d'exportation à valeur ajoutée porteuses d'emplois, l'Etat créera une technopole ou « cyber-city », dotée d'une connectivité haut-débit et de services d'appui inhérents à ce type de structure. Le code des investissements sera réaménagé afin que les entreprises béninoises soient placées dans les mêmes conditions que leurs concurrents des autres pays. Il traduira une politique d'attraction des investissements et d'encouragement de la délocalisation de multinationales au Bénin (services, industries). L'autorité de réglementation veillera à ce que les tarifs pratiqués soient aussi compétitifs que ceux proposés dans les pays de la sous-région.

Politique de Régulation des Télécoms, Internet et Radiodiffusion au Bénin

Le secteur des télécommunications et TIC du Bénin est caractérisé par son manque de cadre juridique et réglementaire adéquat et uniforme, et ce malgré l'existence d'instances régulatrices (ATRPT et HAAC).

Le secteur des télécommunications et TIC du Bénin est caractérisé par son manque de cadre juridique et réglementaire adéquat et uniforme, et ce malgré l'existence d'instances régulatrices (ATRPT et HAAC). C'est l'Autorité Transitoire de Régulation des Postes et des Télécommunications (ATRPT) qui s'occupe de la régulation des télécommunications et de l'Internet, tandis que la Haute Autorité de l'Audiovisuel et de la Communication (HAAC) s'occupe de la régulation des radios et Télédiffusion. Néanmoins, des stratégies sont mises en œuvre pour doter le pays d'un code des communications électroniques et de la poste en République du Bénin organisé en trois (03) livres: la communication électronique, la poste et l'autorité de régulation.

La Politique de Régulation des Télécommunications et de l'Internet

Anciennement, le Ministère Chargé de la Communication était l'autorité de tutelle administrative et politique du secteur. Sa mission principale était de définir la politique sectorielle des télécommunications, d'assurer la réglementation et la régulation et le contrôle du secteur, de gérer les attributions de fréquences et de licences ainsi que les choix de standards technologiques. Mais suite aux évolutions législatives et institutionnelles intervenues dans le secteur, le Ministère de tutelle n'est désormais plus chargé que de définir la politique sectorielle et de représenter les intérêts du Bénin à l'extérieur, notamment dans les organismes régionaux et internationaux. Le rôle de régulation qui lui était autrefois attribué est réservé à une entité autonome: l'autorité de régulation.

C'est ainsi que le 10 Mai 2007, l'Autorité Transitoire de Régulation des Postes et Télécommunications (ATRPT) est créée, par décret N°2007-209 du Ministère Délégué Chargé de la Communication et des Technologies de l'Information et de la Communication auprès du Président de la République du Bénin. Elle est un établissement de droit public, doté de la personnalité juridique et de l'autonomie financière. L'ATRPT est l'entité chargée de réguler le secteur des télécommunications et TIC en attendant que l'instance de régulation définitive soit créée. Elle est composée de deux entités, à savoir : le Conseil Transitoire de Régulation et le Secrétariat Exécutif.

Le Secrétariat Exécutif est l'instance chargée de la préparation et de la mise en œuvre des décisions du Conseil Transitoire de Régulation lequel est l'organe délibérant et l'instance décisionnelle de l'ATRPT. Le Conseil Transitoire de Régulation a pour fonctions:

- de définir les règles de fonctionnement de l'Autorité Transitoire de Régulation des Postes et Télécommunications;
- d'approuver les règlements des appels à la concurrence pour l'octroi des autorisations de permis;
- de décider de la délivrance des autorisations et permis;
- de décider des sanctions en cas de manquements constatés aux dispositions législatives, réglementaires ou au contenu des autorisations et permis;
- de rendre des décisions sur les différends qui lui sont soumis par le Secrétariat Exécutif;
- d'adopter les principes tarifaires ou tarifs des redevances et prestations de l'Autorité, conformément aux lois et règlements en vigueur;
- de définir la politique d'interconnexion ainsi que les principes de tarification et autoriser une tarification juste et raisonnable des services des postes et des télécommunications;

- de définir la politique générale de la poste;
- de définir les règles concernant les tarifs des services de poste et de télécommunications non soumis à concurrence;
- de définir les prescriptions techniques applicables aux réseaux de télécommunications et équipements terminaux, en vue de garantir leur interopérabilité, la portabilité des numéros et le bon usage des fréquences radioélectriques et des numéros de téléphone;
- de définir la politique générale du secteur des TIC.

L'ARTPT est également chargé de réguler les activités liées à la fourniture d'accès Internet.

La Politique de Régulation des Radios et Télédiffusion

La période qui a précédé l'avènement du renouveau démocratique était caractérisée par des lacunes importantes en matière de liberté d'expression. Pour juguler ces problèmes, le législateur a institué par les articles 24, 142 et 143 de la Constitution du 11 Décembre 1990, une Haute Autorité de l'Audiovisuel et de la Communication (HAAC) qui est chargée de veiller au respect des libertés définies par ladite Constitution. La Loi Organique, n°92-021 du 21 Août 1992 définit l'organisation et le fonctionnement de la Haute Autorité de l'Audiovisuel et de la Communication (HAAC). La HAAC est indépendante de tout pouvoir politique, de tout parti politique, association ou groupe de pression de quelque nature que ce soit. Elle est a pour mission:

- d'assurer la liberté et protection de la presse ainsi que de tous les moyens de communication de masse dans le respect de la loi;
- de veiller au respect de la déontologie en matière d'information et l'accès équitable des partis politiques, des associations et des citoyens aux moyens officiels d'information et de communication;
- de garantir l'utilisation équitable et appropriée des organismes publics de presse et de communication audiovisuelle par les institutions de la République, chacune en fonction de ses missions constitutionnelles et d'assurer le cas échéant les arbitrages nécessaires.

La Haute Autorité de l'Audiovisuel et de la communication, en sa qualité de garante de l'exercice de la liberté de presse et de la communication, assure l'égalité de traitement entre tous les opérateurs en matière de presse et de communication. Elle veille à la sauvegarde de l'identité culturelle nationale par une maîtrise appropriée de l'ouverture des moyens de communication et assure la libre concurrence. Elle encourage la créativité dans le domaine de la presse et de la communication et garantit les conditions du soutien de l'Etat à la presse publique et privée. Par ailleurs, c'est la HAAC qui est responsable de l'utilisation et de l'attribution des fréquences affectées à la radiodiffusion et de la télévision.

Les Difficultés de Régulation dans le Secteur des TIC

Les opérateurs souffrent d'un manque de régulation opérationnelle effective (interconnexion, gestion des fréquences, gestion des différends). Dans le domaine de la téléphonie, l'attribution des fréquences radioélectriques est du ressort du Ministère en Charge des télécommunications et le contrôle de ses fréquences, une fois attribuées, est assuré par l'Autorité de régulation. Les fréquences affectées à la radiodiffusion et à la télévision sont quant à elles attribuées par la HAAC. Or ces fréquences sont les mêmes. Il n'existe pas au Bénin, à l'heure actuelle, un tableau de répartition fiable des fréquences.

Analyse du Développement des Marchés des Télécoms, Internet et Radiodiffusion

Le secteur des télécommunications et des TIC au Bénin est marqué par la présence des acteurs suivants:

- un (01) opérateur de réseau fixe (Bénin Télécoms SA). Il s'agit d'un opérateur public. Cette entreprise est en cours de privatisation. Aucune décision n'est encore prise pour l'instant quand à la future structure du marché.

- cinq (05) opérateurs GSM dont quatre privés et un appartenant à Bénin Télécoms SA, l'opérateur historique. Il n'est pas envisagé dans un futur proche de modifier cette structure du marché avec cinq opérateurs.
- des fournisseurs d'accès Internet (FAI).
- plusieurs chaînes de radio et de télévision.

Malgré la loi sur la libéralisation du secteur des télécommunications, le marché du téléphone fixe et celui du téléphone fixe-mobile demeurent des monopoles publics et ont pour seul prestataire Bénin Télécom SA. Pourtant, en dépit de son monopole et des énormes efforts d'investissement consentis par le pays, l'entreprise publique Bénin Télécom SA ne parvient pas à étendre convenablement son réseau sur le territoire national.

Tableau 2: Evolution du nombre d'abonnés au téléphone fixe par département.

DEPARTEMENTS	ANNEES							
	2001	2002	2003	2004	2005	2006	2007	2008
ALIBORI	610	677	761	790	905	866	886	951
ATACORA	846	927	989	1.124	1.235	1.214	1.224	1.100
ATLANTIQUE	4.181	4.596	4.868	6.388	7.290	7.597	7.109	7.021
BORGOU	2.329	2.468	2.783	3.206	3.392	3.349	3.291	3.127
COLLINES	976	1.082	1.266	1.505	1.297	1.659	1.721	1.291
COUFFO	186	204	237	202	434	451	452	387
DONGA	613	706	707	724	695	640	649	651
LITTORAL	31.746	32.273	34.257	36.593	38.123	38.559	38.271	34.720
MONO	1.256	1.441	1.682	1.862	1.939	1.884	1.963	1.533
OUEME	6.611	6.602	7.193	8.232	8.785	9.083	9.445	10.330
PLATEAU	914	967	994	1.250	1.294	1.320	1.323	1.483
ZOU	2.717	2.866	3.110	3.643	3.650	3.625	3.468	3.715
PARC TOTAL	59.298	62.669	66.511	72.789	76.267	77.342	110.254	131.286
EVOLUTION (%)	---	5,68	6,13	9,44	4,78	1,41	42,55	19,08
TELE DENSITE	0,92	0,93	0,96	1,01	1,03	1,04	1,37	1,63

Source: construit à partir des données de Bénin Télécoms SA.

Le marché béninois de la téléphonie mobile qui met en concurrence cinq opérateurs (Libercom, Moov, MTN, Bell Bénin et Glo Mobile Bénin) est un marché oligopolistique.

L'oligopole étant une structure de marché dans lequel un nombre limité d'entreprises offrent leurs biens ou services à l'ensemble des consommateurs, le marché béninois de la téléphonie mobile qui met en concurrence cinq opérateurs (Libercom, Moov, MTN, Bell Bénin et Glo Mobile Bénin) est un marché oligopolistique.

Il faut noter qu'au départ, seul l'opérateur historique (Bénin Télécom SA) intervenait sur ce marché à travers Libercom avant d'être rejoint en 2000 par deux autres opérateurs (Moov et MTN) qui sont des entreprises multinationales. Le quatrième opérateur, Bell Bénin est entré sur le marché à partir de décembre 2003. Suite à la suspension des réseaux privés (Moov, MTN et Bell Bénin) en vue de la renégociation de leur licence en 2007, l'Etat béninois attribuera une cinquième licence à l'opérateur Glo Mobile Bénin qui arrivera sur le marché en 2008. Le tableau ci-dessous présente la répartition et l'évolution du nombre d'abonnés à la téléphonie mobile de 2003 à 2009.

Tableau 3: Evolution et répartition du parc de téléphone mobile par opérateur.

OPERATEURS G.S.M.	ANNEES						
	2003	2004	2005	2006	2007	2008	2009
MTN	139.216	155.000	225.000	450.000	790.097	1.182.014	1.578.786
MOOV	108.766	135.993	175.000	272.106	693.941	978.470	1.357.838
BELL BENIN	7.000	25.000	45.000	172.000	371.576	709.987	849.359
GLO MOBILE	0	0	0	0	0	564.052	1.097.958

LIBERCOM	68.407	73.870	75.000	84.279	196.163	190.843	149.408
TOTAL	323.389	389.863	520.000	978.385	2.051.777	3.625.366	5.033.349
EVOLUTION (%)	58,33	20,55	33,38	88,15	109,71	76,69	38,84
<i>Source: Données d'enquête.</i>							

Il ressort de ce tableau que la téléphonie mobile GSM connaît un développement très significatif au Bénin. En effet, avec un parc total estimé à 323.389 usagers en 2003, le nombre d'abonnés mobiles GSM est passé à 5.033.349 en 2009 (soit une hausse de 1456%)!

Sur le marché de l'Internet, il existe seulement huit fournisseurs d'accès pour répondre à toute la demande du marché : Bénin Télécom SA, Isocel Télécom, Connecteo Bénin, Pharaon Services Plus, Communitec, OTI, Firsnet, Campus Numérique Francophone (uniquement pour la communauté universitaire). L'offre des services se présente sous une forme pyramidale : au sommet figure Bénin Télécom SA, suivie par les Fournisseurs d'Accès Internet. Enfin, la base de cette pyramide est constituée par les cybercafés.

Certains opérateurs de réseau GSM, notamment Moov, MTN et Global Com, offrent une connexion Internet à leur clientèle et peuvent être de plus en plus considérés comme étant des fournisseurs d'accès Internet. Le tableau ci-dessous présente le parc des abonnés Internet mobile en 2009.

Tableau 4: Parc Internet mobile.	
Opérateurs	Nombre d'abonnés (Septembre 2009)
MTN	105.875
Moov	22.121
Glo	4.341
Total	132.337
<i>Source: ATRPT.</i>	

La situation des raccordements du Bénin à l'international comprend:

- 9 liaisons spécialisées de 64 kbps (câble),
- 2 liaisons spécialisées de 128 kbps (câble),
- 1 liaison spécialisée de 1 Mbps (câble),
- 8 liaisons spécialisées de 64 kbps (radio),
- 4 liaisons spécialisées de 128 kbps (radio) et
- 1 liaison spécialisée de 256 kbps (radio).

L'avènement de la liaison en fibres optiques de type SAT3/WASC/SAFE a permis de renforcer les infrastructures en matière de télécommunications internationales, notamment par l'augmentation du débit de la bande passante nationale qui est aujourd'hui à 155 mégabits/seconde et par des liaisons en fibres optiques entre les centres de télécommunications internationales, la République du Togo, la République Fédérale du Nigeria et le Burkina-Faso. Le même type de liaison en direction du Niger avec prolongement vers le Mali est en cours de réalisation. Les deux centres de transit international sont reliés par des circuits numériques en fibres optiques.

Le marché de l'audiovisuel présente la même configuration que celui de l'Internet avec quelques chaînes de télévision qui offrent leurs services. Seuls les marchés de la radiodiffusion et de l'informatique sortent de ce schéma, en raison du nombre plus élevé des offreurs sur ces deux marchés.

Le marché de l'offre de service de télévision est constitué de dix (10) chaînes de télévision dont sept (7) chaînes de diffusion en mode conventionnel et trois (3) chaînes de diffusion en mode Microwave Multipoint Distribution System (MMDS).

En effet, avec un parc total estimé à 323.389 usagers en 2003, le nombre d'abonnés mobiles GSM est passé à 5.033.349 en 2009 (soit une hausse de 1456%)!

L'avènement de la liaison en fibres optiques de type SAT3/WASC/SAFE a permis de renforcer les infrastructures en matière de télécommunications internationales, notamment par l'augmentation du débit de la bande passante nationale qui est aujourd'hui à 155 mégabits/seconde et par des liaisons en fibres optiques entre les centres de télécommunications internationales, la République du Togo, la République Fédérale du Nigeria et le Burkina-Faso.

Tableau 5: Répartition des chaînes de télévision privées présentes sur le marché.			
N°	Désignation de la chaîne	Localité d'implantation de l'émetteur	Fréquence assignée (Mhz)
TELEVISION A DIFFUSION CONVENTIONNELLE			
1	CANAL 3	Abomey-Calavi	642
2	GOLFTV	Cotonou	610
3	LC2	Cotonou / Parakou	658 / 554
4	IMALE AFRICA	Porto-Novo	850
5	CARREFOUR TELEVISION	Bohicon	842
6	ORTB/TV NATIONALE	Cotonou	
7	ORTB/TV REGIONALE	Parakou	
TELEVISION A DIFFUSION MICROWAVE MULTIPOINT DISTRIBUTION SYSTEM			
8	T V - C O M / C A N A L +HORIZONS	Cotonou	2520/2536/2552/2568/2584/2600/2616
9	ATVS	Cotonou	2544/2560/2576/2592/2608/2696
10	TV+INTERNATIONAL	Cotonou	2512/2624/2640/2656/2672
Source: Données d'enquêtes.			

Le marché de la radiodiffusion est organisé autour de soixante et onze (71) stations de radiodiffusion. Vingt deux (22) soit 31% de ses stations se retrouvent dans les trois communes à statut particulier (Cotonou, Porto Novo et Parakou).

Contribution des TIC à l'économie Béninoise

Le secteur des télécommunications procure de façon certaine des effets multiplicateurs directs aux autres secteurs de l'économie.

Le secteur des télécommunications procure de façon certaine des effets multiplicateurs directs aux autres secteurs de l'économie. Certains auteurs vont même jusqu'à établir une corrélation positive entre le niveau de développement des télécommunications d'un pays et la croissance économique de ce dernier.

Hardy et al. (1980) affirmaient que les télécommunications n'avaient un impact sur la croissance économique que lorsque le taux de pénétration des TIC avait atteint 40 lignes téléphoniques fixes pour 100 résidents. On pourrait alors envisager que le même résultat soit possible dans le secteur de la téléphonie mobile en tenant compte de la progression du taux de pénétration. En effet, estimé à 26,87% en 2007, le taux de pénétration téléphonique est passé à 61,16% en 2009 (ATRPT, 2010).

Tcheng et al. (2009) ont examiné la contribution des télécommunications au développement en Afrique. En effet, l'impact positif des télécommunications peut se faire ressentir plus tôt, sans attendre que le pays soit développé. Les TIC peuvent ainsi contribuer au développement économique des pays au même titre que des services comme l'accès à l'eau potable, l'électricité ou les transports.

Les retombées des technologies se voient directement à travers les milliers d'emplois créés et l'importance des recettes réalisées, et indirectement avec l'apparition de nouveaux biens et services contribuant à soutenir l'activité des autres secteurs.

Le tableau suivant présente la contribution directe du secteur de la téléphonie (fixe et mobile) à la création d'emploi au Bénin.

Tableau 6: Emplois directs chez les opérateurs de la téléphonie (fixe et mobile).

	2006	2007	2008	2009
Opérateur Fixe	1 319	1 231	1 114	766
Opérateurs Mobiles	552	875	1 119	1 210
Total Emplois	1 871	2 106	2 233	1 976

Source: ATRPT (2010).

La contribution à la création d'emploi direct est plus le fait des opérateurs GSM que de l'opérateur fixe. En effet, l'opérateur fixe a vu l'effectif de son personnel réduit progressivement depuis 2006, passant de 1.319 employés en 2006 à 766 agents en 2009. Cette baisse de l'effectif s'explique, entre autres, par le gel des recrutements de nouveaux agents en raison du programme d'assainissement en cours d'exécution et de la préparation de la privatisation de Bénin Télécom SA. Au-delà des emplois directs créés, le secteur des TIC génère aussi de nombreux emplois de manière indirecte. En effet, le système des cartes prépayées nécessite un réseau de distribution composé en majorité de marchands ambulants. Mais plus encore que la création d'emplois, les TIC permettent l'éclosion d'un véritable esprit d'entrepreneuriat. Ce déploiement des TIC a permis à bon nombre de personnes de créer leur propre entreprise en créant des "cabines téléphoniques" et des "cybercafés" dans tous les coins de rues, et ce même en milieu rural.

Le tableau suivant présente l'évolution des recettes générées par les entreprises de télécommunications sur la période 2006 – 2009.

Tableau 7: Chiffres d'affaires annuels (en millions de FCFA).

	2006	2007	2008	2009
Opérateur Fixe	33.982	40.618	34.705	10.808
Opérateurs Mobiles	62.262	72.540	118.081	148.911
Chiffre d'affaires Global	96.244	113.158	152.786	159.719

Source: ATRPT (2010).

L'analyse du tableau montre que le secteur de la téléphonie fixe est en déclin au Bénin. En effet, malgré tous les efforts de redressement entrepris depuis 2007, Bénin Télécom SA, seul opérateur fixe, voit son chiffre d'affaires décroître brutalement sur la période 2007 – 2009 en passant du simple à un peu plus du quart. Dans le même temps, le marché de la téléphonie mobile présente une croissance importante de ses recettes, ce qui témoigne du dynamisme de ce secteur et de sa forte contribution dans l'économie nationale. De 62 milliards en 2006, le secteur de la téléphonie mobile se retrouve à un peu moins de 149 milliards de recettes en décembre 2009. Quand au chiffre d'affaires global dans la téléphonie au Bénin, de 113.158 millions de FCFA en 2007, il est passé à 159.719 millions de FCFA, soit une hausse de 31,2%. Cet accroissement est notamment dû aux réformes dans le secteur de la téléphonie mobile suite à la crise de juillet 2007 observée dans le secteur.

Dans les pays en développement et surtout au Bénin, compte tenu des apports directs et indirects des TIC dans leur vie quotidienne, les usagers, notamment ceux du téléphone mobile, y consacrent une partie significative de leur budget. En effet, comme l'indique le tableau suivant, les usagers du téléphone mobile consacrent, en moyenne, un peu plus de 3000 FCFA par mois à la consommation des services de téléphone mobile. En mars 2009, cette consommation est montée jusqu'à 3998 FCFA.

L'une des raisons essentielles de la mise en place d'une institution de régulation du secteur des télécommunications et TIC est d'assurer la fourniture d'un service de qualité aux usagers à des tarifs socialement soutenables et relativement stables dans le temps.

Tableau 8: Revenu moyen par abonné GSM en 2009 par opérateur.

OPERATEURS	mars-09	juin-09	sept-09	déc-09
MTN	4 994	4 311	4 615	5 609
MOOV	3 368	3 401	3 363	3 342
BBCOM	5 417	5 612	3 711	3 909

GLO	2 377	2 140	1 967	1 930
LIBERCOM	3 836	2 761	2 383	2 761
ARPU moyen	3 998	3 645	3 208	3 510
<i>Source: (ATRPT, 2010).</i>				

Le volume des investissements dans la téléphonie au 31 décembre 2009 a atteint le montant de 158.980 millions de FCFA contre 87.998 millions en 2007 soit un accroissement de 147%, ce qui, bien entendu, favorise la croissance des divers services et emplois connexes. Le volume important des investissements dans la téléphonie mobile en 2008 est le fait de l'installation d'un cinquième opérateur GSM (Glo mobile Bénin).

	2006	2007	2008	2009
Opérateur Fixe	1 854	3 358	4 150	362
Opérateurs Mobiles	21 483	84 640	208 716	158 618
Total investissement	23 337	87 998	212 866	158 980
<i>Source: ATRPT (2010).</i>				

L'impact positif des télécommunications a été confirmé par des travaux économétriques. Comme l'ont montré récemment au travers d'une étude dans plusieurs pays émergents, Leonard Waverman et al., un pays en développement qui avait une moyenne de 10 points supplémentaires en termes de taux de pénétration de la téléphonie mobile par rapport à un autre pays identique entre 1996 et 2003, aurait vu son PIB par habitant augmenter de 0,59% par rapport audit pays comparé. Ce résultat a été confirmé au Bénin par les travaux de Yai (2009) sur les TIC et la croissance économique, puisqu'il a montré que le parc téléphonique a un effet positif sur la croissance économique du Bénin. En effet, une augmentation du taux de pénétration du téléphone de un (1) point de pourcentage impacte positivement la croissance économique à hauteur de 13,75%. Le même résultat a été trouvé par Van et al. (2008) sur une mesure microéconomique de l'impact des télécommunications basée sur la croissance économique.

Le téléphone mobile est devenu un moyen de paiement sans contact de proximité et joue un rôle crucial dans les transactions à distance. A ce titre, des services nouveaux notamment le micropaiement ou le m-payment sont développés dans des entreprises bancaires béninoises (Diamond bank, BOA, etc.).

Tarifcation de l'Accès aux Services TIC

L'une des raisons essentielles de la mise en place d'une institution de régulation du secteur des télécommunications et TIC est d'assurer la fourniture d'un service de qualité aux usagers à des tarifs socialement soutenables et relativement stables dans le temps. En effet, la pratique par des opérateurs de coût d'accès et des tarifs d'usage élevés pourrait être à la base du mauvais développement du secteur et constituer un obstacle majeur dans le processus d'appropriation des télécommunications et TIC aussi bien par les ménages que par les entreprises au Bénin.

L'objectif de cette section est d'analyser la composition et l'évolution des différents tarifs de télécommunications et des services TIC.

Les Tarifs des Services sur le Réseau fixe de Bénin Télécom SA

La demande des services téléphoniques sur le réseau fixe filaire par les ménages et les entreprises conduisent ces derniers à faire face à deux types de tarifs :

- le tarif de raccordement au réseau qui apparaît comme un prix à payer par tout ménage ou entreprise qui veut appartenir au club des détenteurs d'une ligne fixe filaire et
- les tarifs d'usage payés pour les durées des différentes communications initiées.

Sur le réseau fixe filaire de Bénin Télécom SA, le tarif de raccordement au réseau est subdivisé en deux parties : les frais de raccordement au réseau et la redevance mensuelle d'abonnement. Au Bénin, depuis près de 10 ans, le tarif de raccordement au réseau n'a pas connu d'évolution. Il est de 96.492 FCFA TTC pour les abonnés résidentiels (les ménages et les individus) et de 175.642 FCFA TTC pour les abonnés d'affaires (entreprises, administration). Les redevances mensuelles d'abonnement qui représentent les frais d'entretien de la ligne par Bénin Télécom S.A. s'élève à 2.700 FCFA TTC.

Tableau 10: Tarifs d'accès au réseau fixe.

Désignation	2007	2008	2009
Frais de raccordement (FCFA TTC)	96.492 / 175.642	96.492 / 175.642	96.492 / 175.642
Redevance mensuelle d'abonnement (FCFA TTC)	2 700	2 700	2 700

Source: ATRPT (2009).

Sur les réseaux fixes sans fil (AMPS et CDMA) de Bénin Télécom SA, des frais de raccordement sont également demandés aux usagers. Pour usage résidentiel des réseaux fixes sans fil les frais de raccordement sont fixés à la somme de 33.000 FCFA TTC contre 40.000 FCFA TTC pour les usagers d'affaires.

Tableau 11: Evolution des tarifs des appels sur le réseau fixe.

	2007	2008	2009
Communications nationales			
Communications locales /mn	20	20	20
Communications interurbaines /mn	60	60	60
Communication vers mobiles / mn	120	120	120
Communications internationales (HP/mn)			
Pays de l'UEMOA en FCFA HT/ mn	240	240	240
Autres pays africains	240	240	240
France, Italie	240	240	50/240
Autres pays européens	240/1200	240/1200	240/1200
Etats-Unis, Canada	240	240	50/240
Autres pays	240/1200	240/1200	240/1200

Source: ATRPT (2010).

De l'analyse du tableau précédent, il ressort que le tarif d'une minute de communication locale est de 20 FCFA. Les tarifs d'une minute de communication en interurbain et vers un réseau mobile sont respectivement fixés à 60 FCFA et 120 FCFA. On peut également remarquer que les tarifs des différentes communications nationales sur le réseau fixe de Bénin Télécom SA n'ont pas varié sur la période 2007 – 2009. De plus, le principe de modulation horaire est supprimé sur le réseau fixe filaire au Bénin.

Pour les communications internationales, les pays sont classés en deux groupes. Le premier groupe est composé des pays africains, de la France, l'Italie, les Etats-Unis, le Canada et certains pays de l'Europe et de l'Asie. Le second groupe est constitué des autres Etats exclus du premier. Sur la base de cette classification, deux tarifs sont appliqués aux communications à l'international. Pour une minute de communication en direction d'un pays du premier groupe, l'utilisateur doit payer la somme de 240 FCFA. Par contre, les usagers paient une somme élevée de 1.200 FCFA pour une minute de communication vers les Etats du second groupe. Pour certains pays du premier groupe (France, Italie, Etats-Unis et le Canada), l'utilisation de la carte prépayée Télé Plus permet aux usagers de payer seulement la somme de 50 FCFA par minute d'appel.

Relativement stables (voire même en baisse) et bon marché quelque soit la destination de l'appel, les tarifs de connexion sur une ligne fixe ne sont pas rédhibitoires au Bénin, malgré le monopole national. En revanche, le forfait de raccordement constitue un prix d'entrée élevé pour une majorité de la population.

Relativement stables et bon marché quelque soit la destination de l'appel, les tarifs de connexion sur une ligne fixe ne sont pas rédhibitoires au Bénin, malgré le monopole national. En revanche, le forfait de raccordement constitue un prix d'entrée élevé pour une majorité de la population.

Prix des Services sur le Réseau du Téléphone Mobile GSM

Au cours de l'année 2009, les tarifs des communications sur les réseaux de communication mobile ont connu une baisse de manière générale. En effet, le tarif moyen (par minute) des communications intra réseau (on net) est passé de 66 FCFA en décembre 2008 à 59 FCFA en décembre 2009. Dans le même temps, les tarifs moyens des communications vers les autres réseaux (Tarifs off net) passent de 148 FCFA la minute à 124 FCFA.

Tableau 12: Evolution des tarifs des appels sur les réseaux mobiles (en FCFA HT).

	2007	2008	2009
Communication intra-réseau	50/90	50/90	25/65
Vers fixe local	120/160	120/160	100/160
Vers autres réseaux mobiles	120/160	120/160	100/160
Vers pays UEMOA	135/240	125/240	100/185
Vers France	180/240	180/240	100/185
Vers USA	180/240	180/240	100/185

Source: ATRPT (2010).

Les tarifs des appels vers l'international ont également évolué à la baisse au cours de l'année 2009. Pour demeurer compétitifs sur le marché, les opérateurs font l'effort de s'aligner chaque fois sur les tarifs bas de leurs concurrents.

Au cours de l'année 2009, les tarifs des communications sur les réseaux de communication mobile ont connu une baisse de manière générale.

Les tarifs SMS, après négociation entre les opérateurs sous la supervision de l'ATRPT, ont eux aussi connu une évolution à la baisse.

Tableau 13 : Evolution des tarifs des SMS.

	2007	2008	2009
SMS on net	20/25	20/25	15/25
SMS off net	50	50	50
SMS international	65/75	65/75	65/75

Source: ATRPT (2010).

Prix des Services Internet

La libre concurrence a conduit à la baisse des tarifs d'utilisation des services au niveau des Cybercafés. Depuis plus de cinq ans, le prix de l'heure de connexion est en moyenne de 300 FCFA. On retrouve des tarifs encore plus bas dans les grandes villes (Cotonou, Porto Novo et Parakou) dans certains cybercafés. Cependant, ces tarifs posent aux propriétaires de cybercafés le problème de la rentabilité des investissements.

En ce qui concerne le marché de gros, depuis 2007, pour des raisons de réorganisation du secteur, toutes les licences octroyées aux fournisseurs d'accès Internet (FAI) ont été suspendues. Seuls deux FAI détiennent des autorisations provisoires. Ainsi, l'opérateur Bénin Télécom SA a reçu une autorisation provisoire, à titre expérimental, pour faire du Wimax. L'entreprise Isocel Télécom a obtenu une autorisation similaire pour la fourniture de l'Internet par liaison radio à partir de la technologie "Broadband Wireless Access" (BWA). Il s'agit d'une solution d'accès sans fil à Internet. Par ailleurs, Bénin Télécom SA est autorisée à continuer la fourniture d'une connexion ADSL. Une dérogation existe toutefois à l'endroit des autres FAI suspendus qui utilisent la technologie ADSL en sous-traitant avec Bénin Télécom SA.

La société Isocel Télécom propose deux types de produits : la connexion prépayée ISONET pour les ménages et les abonnés individuels et la connexion post payée ISOPRO pour les professionnels. Pour une connexion ISONET, le client doit payer pour son raccordement la somme initiale de 99.000

FCFA TTC, soit le prix d'un kit de connexion et des frais d'installation d'une antenne. Pour l'usage, l'abonné a la possibilité de choisir parmi trois formules : un « accès illimité » qui lui revient à 25.000 FCFA mensuel, un accès « Soirs et Week End » à 15.000 FCFA valable pendant 30 jours ou un accès « 50 heures » à 10.000 FCFA valable pendant 30 jours. La formule ISOPRO est une solution post payée pour les entreprises et les personnes désirant une connexion partagée ou dédiée à haut débit. Plusieurs possibilités d'abonnements sont offerts dont les montants mensuels varient entre 35.000 FCFA pour une connexion de 128 Kbps et 500.000 FCFA pour un débit de 2048 Kbps.

L'opérateur Bénin Télécom SA offre une gamme variée d'accès à Internet. Les différents produits ainsi que les frais d'accès et les coûts des abonnements sont consignés dans le tableau suivant:

La libre concurrence a conduit à la baisse des tarifs d'utilisation des services au niveau des Cybercafés.

Tableau 14: Frais d'accès et redevances mensuelles pratiqués par Bénin Télécom SA.

Nom du produit	Débit (Kbps)	Frais d'accès (FCFA)	Redevance mensuelle (FCFA)
Kanakoo Liberté	115	50 000	Sans abonnement mensuel Navigation à 400 FCFA l'heure
Kanakoo Liberté plus	230	50 000	Sans abonnement mensuel Navigation à 400 FCFA l'heure
Kanakoo ADSL Family	256	55 000	25 000
Kanakoo ADSL IP Family	256	265 000	25 000
Kanakoo Wimax Family	256	220 000	25 000
Kanakoo Wimax Pro	1024	220 000	200 000
Kanakoo ADSL pro	1024	60 000	200 000
Kanakoo ADSL Pro	512	60 000	80 000
Kanakoo ADSL IP Pro	512	270 000	80 000

Source: Réalisé à partir des informations de Bénin Télécoms SA.

Coûts d'Interconnexion

Au Bénin, les frais d'interconnexion sont fixés après négociation entre les opérateurs sous la supervision de l'Autorité Transitoire de Régulation des postes et Télécommunications. Le tableau 15 présente les frais d'interconnexion entre 2000 et 2009.

Tableau 15: Coût de l'interconnexion (en FCFA).

Coût de l'interconnexion	2000	2005	2006	2008	2009
Appel Bénin Télécoms SA vers un GSM	130	62	35	30	30
Appel GSM vers Bénin Télécoms SA	30	55	35	30	30
Appel GSM vers un autre GSM	130	--	25	30	30
Transit versé à Bénin Télécoms SA pour un appel GSM vers un autre GSM	12	8	10	5	5

Source: Réalisé à partir des informations de Bénin Télécoms SA.

Depuis le 1er août 2008, les différents coûts de traversée des réseaux n'ont pas évolué. Quelque soit le type d'appel, le coût de l'interconnexion est de 30 FCFA TTC. Pour le transit d'un appel, émis par un usager d'un réseau GSM en direction d'un usager d'un autre réseau via Bénin Télécom SA, l'opérateur de l'usager émetteur doit verser la somme de 5 FCFA TTC à Bénin Télécom SA en plus des 30 FCFA TTC à l'autre opérateur GSM. Le tarif d'interconnexion pour un SMS local inter-réseau est fixé de commun accord à 12,5 FCFA TTC par les opérateurs. Dans le cas du transit international entrant au Bénin, par le réseau de Bénin Télécoms SA et qui se termine chez un opérateur GSM, ce dernier verse un montant de 30 FCFA TTC au titre de coût de la traversée du réseau de Bénin Télécoms SA.

Analyse de la Perception de l'Environnement de Régulation des Télécoms au Bénin

La maîtrise de l'environnement réglementaire est un facteur important pour le développement du secteur des télécommunications et TIC et pour une meilleure détermination du niveau d'investissement dans tous les pays. Les autorités d'un pays en développement comme le Bénin, où les activités de télécommunications et TIC sont en pleine évolution et dont le système de régulation des télécommunications et de certaines autres activités TIC, notamment l'Internet, est en construction depuis trois ans, ont besoin de connaître l'opinion des principaux acteurs sur ce processus. Il est donc important d'évaluer l'environnement réglementaire des télécommunications et TIC du Bénin à partir des perceptions des acteurs clés.

L'objectif de cette section est donc d'évaluer l'environnement réglementaire des télécommunications (ERT) au Bénin. Cette évaluation se fonde sur la méthodologie développée à cette fin par Rohan Samarajiva et adoptée par le RIA !. La présente évaluation de l'environnement de réglementation des télécommunications (ERT) couvre la période allant de juin 2007 à Août 2009 pour les secteurs des télécommunications fixes, mobiles et Internet. Un questionnaire ERT a été soumis à un échantillon de 50 personnes avec un retour effectif de 39 questionnaires. Les répondants se répartissent entre les trois catégories ainsi que suit:

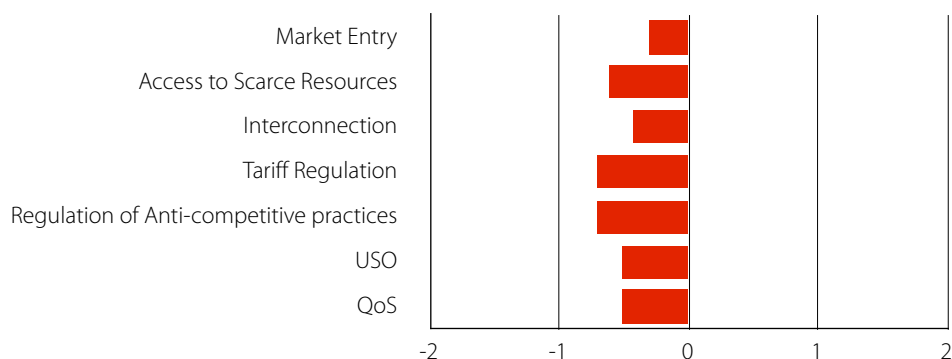
- Catégorie 1 : les parties prenantes directement affectées par la régulation du secteur des télécommunications, telles que les opérateurs, les associations professionnelles liées au secteur, les fournisseurs d'équipement et les revendeurs. Seize (16) individus de cette catégorie ont pris part effectivement à l'enquête.
- Catégorie 2 : les parties prenantes qui analysent le secteur avec un intérêt plus large, telles que les institutions financières, les consultants en télécommunications et les cabinets d'avocats. Neuf (09) personnes ressources de cette catégorie ont participé à l'enquête.
- Catégorie 3 : les parties prenantes qui s'intéressent à l'amélioration du secteur pour aider le public tels que les universitaires, les organismes de recherche, les journalistes, les groupements d'usagers des télécommunications, la société civile, les anciens membres des organes de régulation et d'autres organismes gouvernementaux et les bailleurs de fonds. Quatorze (14) individus appartenant à la catégorie ont répondu au questionnaire.

Chaque répondant a attribué un score sur la base de sa connaissance du secteur et des événements essentiels qui se sont produits dans le secteur sur la période allant de Juin 2007 à Août 2009. Les enquêtés ont été priés de donner leur degré de satisfaction de la qualité de l'environnement réglementaire pour chaque dimension. La grille d'évaluation comporte 5 points : (1) très peu satisfait, (2) peu satisfait, (3) assez satisfait, (4) satisfait et (5) très satisfait. Lors de l'exploitation des résultats (disponibles dans les notes de l'ERT), l'échelle de départ a été transposée sur une autre allant de (-2) à (2) en gardant les mêmes intervalles.

Les questions portent sur l'évaluation de sept dimensions:

- les conditions d'entrée sur le marché;
- l'attribution des ressources rares;
- la gestion de l'interconnexion;
- la réglementation des pratiques anticoncurrentielles;
- le respect de l'obligation des services universels;
- la réglementation des prix;
- la qualité du service.

Le graphique 1 présente une vue globale des résultats de l'évaluation de l'environnement de réglementation des télécommunications (ERT) au Bénin.



On peut observer que les acteurs ne perçoivent globalement pas la réglementation des télécommunications et TIC de façon satisfaisante.

Figure 1 : Résultat TRE 2009 au Bénin

Source: Résultats d'enquête.

On peut observer que les acteurs ne perçoivent globalement pas la réglementation des télécommunications et TIC de façon satisfaisante. Sur l'échelle de score compris entre -2 et 2, le Bénin se retrouve avec un score de - 0,545.

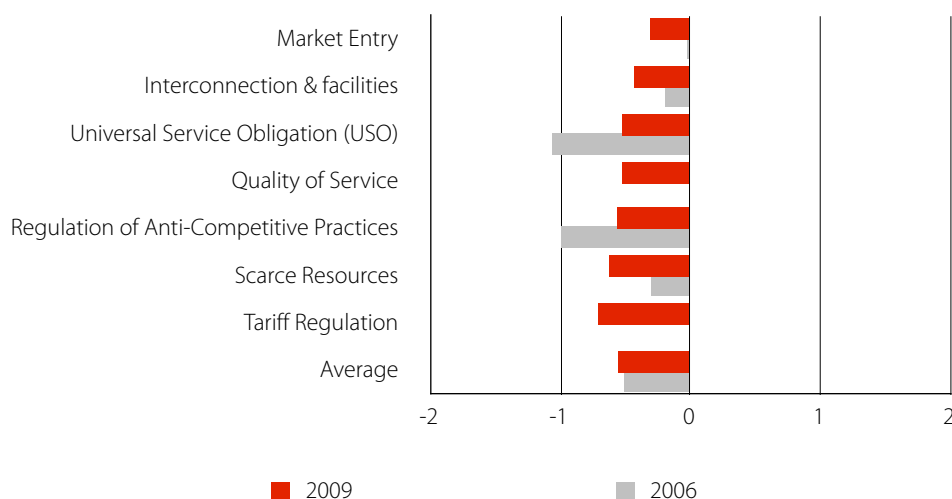


Figure 2 : Comparaison TRE 2006 et 2009

Source: Résultats d'enquête

Une comparaison des résultats obtenus ici avec les résultats de l'enquête réalisée en 2006 fait apparaître une certaine dégradation de l'environnement réglementaire des télécommunications et TIC au Bénin. Mais cette analyse est à relativiser pour la simple raison que les deux enquêtes n'ont pas été réalisées à partir de la même méthodologie. En effet, pour l'ERT de 2009, la méthodologie a été affinée pour permettre l'obtention de résultats plus fiables. C'est ainsi qu'une liste des faits essentiels qui ont marqué le secteur au cours de la période d'analyse a été élaborée et mise à la disposition des répondants. La classification des répondants en trois catégories a également induit un biais dans l'analyse par rapport à 2006.

Dans la suite de cette section, nous allons procéder à l'analyse des résultats secteur par secteur.

Le Secteur du Téléphone Fixe

Au Bénin, le secteur de la téléphonie fixe demeure un monopole public. Néanmoins, Bénin Télécom SA, unique opérateur, est en voie d'être privatisé. Dans un premier temps, le monopole dont jouit Bénin Télécom SA sera transféré à un monopole privé.

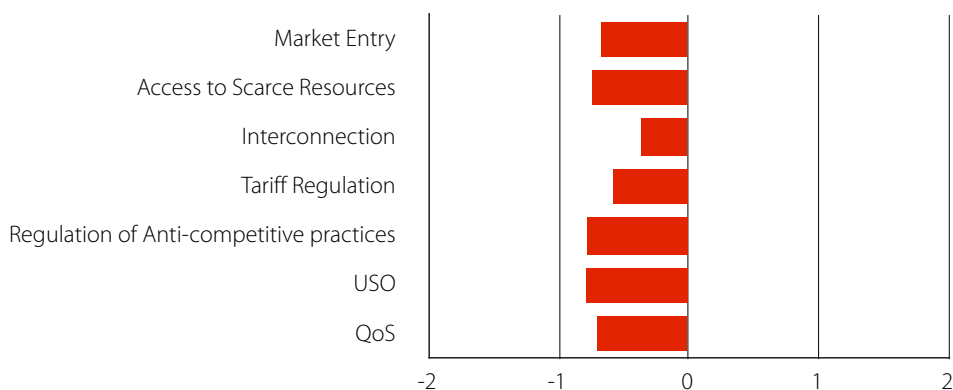


Figure 3: Résultats TRE téléphone fixe au Bénin

Source: Résultats enquête ERT (2009).

L'analyse des résultats de l'enquête sur l'évaluation de l'environnement réglementaire du secteur du téléphone fixe révèle que:

- Globalement, sur l'échelle de notation allant de -2 à 2, les acteurs du secteur au Bénin attribuent la note de -0,66 au système de régulation des activités du secteur du téléphone fixe au Bénin. Ce résultat exprime l'insatisfaction des acteurs quand à la régulation du téléphone fixe.
- Les acteurs sont un peu plus satisfaits de la manière dont l'interconnexion et les tarifs sont réglementés dans la téléphonie. Cette relative satisfaction peu s'expliquer d'une part par le fait que Bénin Télécom SA, opérateur du secteur fixe, est chargé de l'établissement du catalogue d'interconnexion et, d'autre part, on peut noter que les tarifs des appels sur le réseau fixe, mise à part les appels internationaux, ont sensiblement baissé depuis quelques années.
- Les acteurs, à travers les scores, ont montré leur grande insatisfaction en ce qui concerne la réglementation des comportements anti-concurrentiels, l'obligation de service universel, la gestion des ressources rares et la qualité des services.

Le Marché du Téléphone Mobile GSM

Au Bénin, le marché du téléphone mobile est le plus dynamique de tout le secteur des télécommunications et TIC. Avec cinq (05) opérateurs actifs, on observe une certaine concurrence sur ce marché. Néanmoins, les acteurs ne sont pas trop satisfaits de l'environnement réglementaire du secteur. Ceci serait lié au caractère transitoire donné à l'autorité en charge du secteur. Ainsi, les acteurs attribuent le score de global de -0,26 à la régulation du secteur. Une analyse approfondie des résultats montrent que:

- Les conditions d'entrée sur le marché du GSM au Bénin sont satisfaisantes. En effet, avec cinq opérateurs, il est aisé de comprendre pourquoi les acteurs attribuent la note de 0,14 aux conditions d'entrée sur le marché du téléphone GSM au Bénin.
- Les difficultés régulièrement éprouvées sur les différents réseaux mobiles lors d'émission d'un appel off-net, permettent d'expliquer le score de -0,31 attribué par les répondants.
- Malgré les efforts entrepris depuis deux ans par l'Autorité Transitoire de Régulation des Postes et Télécommunications pour contraindre les opérateurs à réduire leurs différents tarifs en tenant compte des coûts réels, les participants à l'enquête pensent que la régulation des tarifs et la lutte contre les pratiques anti-concurrentielles sont les maillons faibles de la régulation du secteur de la téléphonie mobile au Bénin.
- La qualité du service et la gestion des ressources sont des aspects de régulation qui ne sont pas encore satisfaisants comme en témoignent les scores attribués par les enquêtés à ses deux critères.

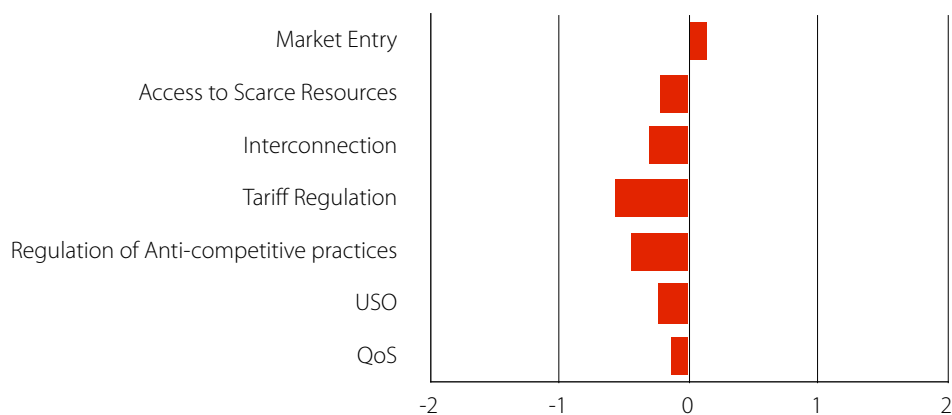


Figure 4: Résultats TRE téléphone mobile au Bénin

Source: Résultats enquête ERT (2009).

Le Marché des Services à Valeur Ajoutée: l'Internet

Les résultats de l'enquête sur l'environnement régulation des services à valeur ajoutée (l'Internet notamment) montrent que les acteurs clés du secteur ne sont pas encore satisfaits de cette régulation. Ce secteur demeure totalement désorganisé. Dès son installation, l'Autorité Transitoire de Régulation des postes, télécommunications et TIC a pris certaines mesures en vue d'un chantier de réorganisation. Ces mesures concernent, entre autres, la suspension des licences de la plupart des fournisseurs d'Accès Internet et le recensement des acteurs. A ce jour, l'impression générale qui se dégage des décisions de l'ATRPT est qu'elle s'occupe plus du secteur de la téléphonie. Le graphique suivant présente les résultats de l'enquête sur le secteur des activités à valeur ajoutée, l'Internet notamment.

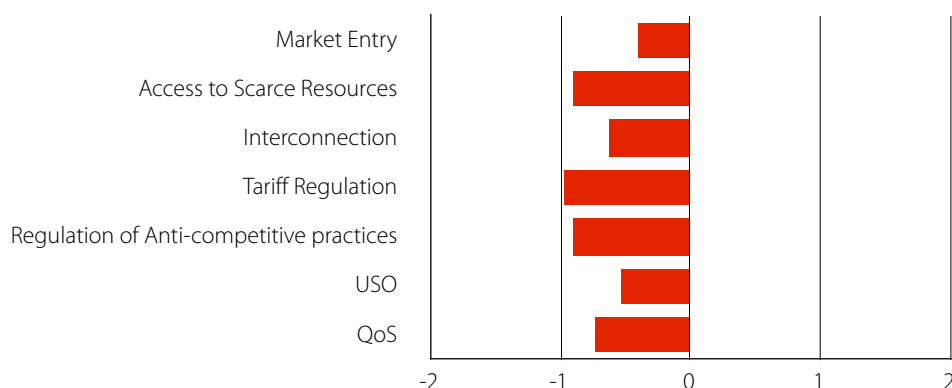


Figure 5: Résultats TRE VANS au Bénin

Source: Résultats enquête ERT (2009)

Les indicateurs les plus dégradés ici sont dans l'ordre le tarif, la gestion des ressources essentielles, la gestion des pratiques anticoncurrentielles et la qualité des services fournis.

Recommandations et Conclusion

Le secteur des télécommunications et TIC a connu depuis 2006, année de référence du premier rapport sur l'évaluation des performances du secteur au Bénin, de notables évolutions :

- de quatre opérateurs de téléphone mobile, l'offre sur le marché du GSM a évolué puisqu'on compte aujourd'hui cinq opérateurs sur le marché avec l'arrivée de l'opérateur Glo Mobile Bénin.
- une autorité de régulation provisoire du secteur des postes, des télécommunications et TIC a été mise en place. Toutefois, pour une meilleure efficacité et efficacité de l'autorité de régulation, il est urgent qu'une loi soit votée pour mettre en place une autorité de

régulation dont les membres seront désignés pour un mandat. Ceci mettra fin au caractère transitoire de l'autorité actuelle.

- ces dernières années, les tarifs de communication chez les différents opérateurs présents sur le réseau mobile ont connu une baisse quelque soit le type d'appel. Néanmoins, des efforts supplémentaires sont à souhaiter de la part des différents opérateurs compte tenu du niveau de vie de la population et des écarts observés par l'ATRPT entre les tarifs affichés et ceux effectivement appliqués aux clients. Il devient pressant que l'ATRPT envisage des mesures pour amener les différents opérateurs à baisser leurs tarifs en tenant compte de leur coût réel.
- l'enquête sur l'évaluation de l'environnement réglementaire des télécommunications et TIC montre que des efforts importants sont attendus des différents acteurs, notamment de l'Etat béninois et du régulateur.
- il est impératif de mettre en œuvre une stratégie idoine pour doter le pays d'un code des communications électroniques et de la poste. Ce code est déjà rédigé et attend sa transmission à l'Assemblée Nationale pour étude et adoption. Notons, enfin, que le code est organisé en trois (03) livres: la communication électronique, la poste et l'autorité de régulation.

Références Bibliographiques

Astien, E. et al. [2001], "Dictionnaire des technologies de l'information et de la communication", Ed. Foucher, Paris.

Autorité Transitoire de Régulation des Postes et Télécommunications [2010], « Information sur le secteur des télécoms 2009 », Bénin.

Autorité Transitoire de Régulation des Postes et Télécommunications [2009], « Rapport d'Activités Exercices 2008 », Bénin, 47p, Avril 2009.

Roller, L-H. et L. Waverman [2001], "Telecommunications Infrastructure and Economic Development: A simultaneous approach", The American Economic Review, Vol. 91, No. 4 (sept., 2001), pp 909-923.

Tcheng, H. et al. [2009], « Télécoms et développement en Afrique », Futuribles : Analyse et prospective, février 2009, n°349, page 39-52.

Yaï, E. [2009], « Télécommunications et croissance économique au Bénin », Mémoire Es-Sciences Economiques, FASEG, UAC.

IDRC  **CRDI**


Acacia

ISSN: 2073-0845